

- ⇒ Samedi 21 décembre : fermé
- ⇒ Samedi 28 décembre : ouvert
- ⇒ Samedi 04 janvier : fermé

La mairie fermera à 16h au lieu de 17h30 les 24 et 31 décembre 2024.

Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.

Retrouvez l'actualité de Montfort-le-Gesnois sur Facebook.

Consultez le bulletin d'information sur notre site internet :

<https://www.montfort-le-gesnois.fr>**Les élus sont à votre écoute. Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.**TRIFAUT Anthony : Maire - atrifaut@montfortlegesnois.frBULOUP Yvette : 1ère adjointe - ybuloup@montfortlegesnois.frMAILLARD Laurent : 2ème adjoint - lmaillard@montfortlegesnois.frCOULON Christiane : 3ème adjointe - ccoulon@montfortlegesnois.frREYT Jonathan : 4ème adjoint - jreyt@montfortlegesnois.frDARAULT Annie : 5ème adjointe - adarault@montfortlegesnois.frFOUQUET Stéphane : 6ème adjoint - sfouquet@montfortlegesnois.fr

La mairie vous informe :

Pas de bulletin hebdomadaire la semaine prochaine.

Mairie : horaires de fin d'année

La mairie fermera à 16h00 au lieu de 17h30 les 24 et 31 décembre 2024.

Horaires d'ouverture de la mairie pour les prochains samedis

- ⇒ Samedi 21 décembre : fermé
- ⇒ Samedi 28 décembre : ouvert de 9h à 12h
- ⇒ Samedi 04 janvier : fermé
- ⇒ Samedi 11 janvier : ouvert de 9h à 12h
- ⇒ Samedi 18 janvier : fermé
- ⇒ Samedi 25 janvier : ouvert de 9h à 12h

Maine Libre : décorations de Noël

Le Maine Libre recherche des habitants ayant décoré leurs habitations de manière notable pour les fêtes de fin d'année. Si certains souhaitent partager leurs décorations et participer à un reportage, voici les informations à retenir :

- L'interview est gratuite,
- Il faut accepter d'être pris en photo devant sa maison,
- Je suis assignée aux communes de Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière, Lombron, Connerré, Duneau et Beillé.

Les personnes intéressées peuvent me contacter avec les coordonnées suivantes :

Céline Brillant : brillant.celine72@gmail.com / 07 71 22 91 81

Sarthe Solaire : attention aux arnaques

L'entreprise Sarthe Solaire anciennement connue sous le nom « Electricité Brossier », implantée à Bouloire en Sarthe depuis plus de 20 ans, spécialisée dans l'installation et la maintenance de solutions photovoltaïques font actuellement face à une usurpation d'identité.

En effet, depuis quelque temps, des individus mal intentionnés utilisent le nom de l'entreprise pour envoyer des e-mails frauduleux aux habitants.

Nous vous informons que l'entreprise Sarthe Solaire n'envoie jamais de courriels non sollicités pour démarcher des clients potentiels.

En cas de réception d'un message suspect prétendant provenir de l'entreprise; nous vous recommandons de ne communiquer aucune information personnelle et de contacter directement Sarthe Solaire via son site officiel : <https://sarthesolaire.com> ou par téléphone au 02.43.35.90.71.

Balayage mécanique

Le prochain balayage mécanique aura lieu le **lundi 30 décembre 2024** et le **mardi 31 décembre 2024**.

Nous vous remercions de bien vouloir déplacer vos véhicules afin que celui-ci puisse être effectué correctement.



Annuaire :

Bibliothèque :

02.43.76.92.98

Centre LARES / France services :

02.43.76.70.25

Médecin : appeler le 15

Infirmière de garde :

Sandra LOISON: 06.77.93.26.49

Pharmacie :

Service de garde 08.25.12.03.04

Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

Presbytère de Montfort :

02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de 10h à 12h

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43bailly-f@wanadoo.fr

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière :

02.43.89.70.04

Gendarmerie de Connerré :

02.43.89.00.01

Déchèterie « L'Ouserie » de Saint-Mars-la-Brière :

02.43.82.96.41

www.syvalorm.frHoraires d'hiver à compter du **7 octobre**

Lundi : 14h-17h20

Mardi : 9h-11h50

Merc., vendredi : 9h-11h50/14h-17h20

Jeudi : Fermé

Samedi : 9h-11h50/14h-17h20

Prochaines collectes :

28 décembre 2024 - 10 janvier 2025

Restaurant scolaire : menus de la semaine du lundi 06 janvier au vendredi 10 janvier 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>Potage à la tomate</u>	Salade de blé	Salade du chef	<u>Saucisson sec</u> Rillettes	<u>Repas végétarien</u> Betteraves vinaigrette Poireaux vinaigrette
Steak haché	Sauté de porc	Cordon Bleu	Filet de poisson sauce meunière	Chili sin carne
Coquillettes	Carottes sautées	Petits pois	Brocolis béchamel	Riz
Fromage au choix	Yaourt	Fromage	Fromage	Fromage
Compote de fruits	Corbeille de fruits	Riz au lait	Galette des rois	Corbeille de fruits



GUIDE DU TRI EN PÉRIODE DE FÊTES

Parce que les fêtes occasionnent encore plus de déchets qu'au quotidien, et parfois plus d'erreurs de tri lorsque les invités ne sont pas soumis aux mêmes consignes sur leur lieu d'habitation, voici quelques repères pour s'y retrouver avec vos restes de repas de fêtes, papiers-cadeaux, décorations...

Les restes alimentaires

- **Restes de repas** = à composter, donner aux poules, aux animaux ou à jeter dans le bac vert (ordures ménagères) selon leur nature.
- **Coquilles d'huîtres, St-Jacques, escargots** = à jeter dans le bac vert (ordures ménagères)
- **Bouteilles en verre** = à déposer dans le conteneur à verre (PAV vert)
- **Bouteilles en plastiques** = à trier (sac ou bac jaune)
- **Bouchons en liège** = à jeter dans le bac vert (ordures ménagères)
- **Bouchons et couvercles métalliques** = à trier (sac ou bac jaune)

Les nappes et serviettes en papier

- **Nappes et serviettes en papier** = à jeter dans le bac vert (ordures ménagères)

La vaisselle

- **Vaisselle** (en faïence, porcelaine ou verre) cassée = à jeter à la poubelle (ordures ménagères) ou à jeter en déchèterie (benne non valorisables ou gravats selon le matériau)
- **Vaisselle jetable** = **gobelets** : à trier (sac ou bac jaune) - **couverts/assiettes** à jeter dans le bac vert (ordures ménagères)

Les emballages cadeaux

- **Papiers-cadeaux** = à trier (sac ou bac jaune)
- **Ficelles, bolduc et attaches** = à jeter dans le bac vert (ordures ménagères)
- **Cartonnettes** = à trier (sac ou bac jaune)
- **Cartons** = à déposer en déchèterie (benne cartons)
- **Fenêtres et moulages plastiques** des boîtes cartonnées = à trier (sac ou bac jaune)
- **Sachets en plastique** = à trier (sac ou bac jaune)
- **Sachets en papiers** = à trier (sac ou bac jaune)
- **Les notices en papier** = à déposer dans le conteneur à papiers (PAV bleu)

Les décorations

- **Guirlandes électriques** = à jeter en déchèterie (benne des appareils électriques)
- **Guirlandes non électriques** = à jeter dans le bac vert (ordures ménagères) ou à jeter en déchèterie (benne non valorisables)
- **Boules, figurines, dessins à la gouache** = à jeter dans le bac vert (ordures ménagères) ou à jeter en déchèterie (benne non valorisables)
- **Sapins naturels** = à déposer en déchèterie (benne ou plateforme des déchets verts)
- **Sapins artificiels** = à jeter en déchèterie (benne non valorisables)